

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

SÉANCE DU MERCREDI 22 AVRIL 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le 22 avril 2026 à 18h30, le Comité Syndical du SIRCO, légalement convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Jean de Braye (45800), sous la Présidence de Monsieur Thierry BEAUSOLEIL.

Nombre de Conseillers

En exercice : 18
Présents : 16
Représentés : 1
Nombre de votants : 17
Votes « Pour » : 17
Votes « Contre » : 0
Abstention : 0

Présents : Mme Florence BAROTH, Mme Célia BERGER, Mme Cathy MONTASSIER, M. Patrice ARGENTI, M. Cédric GOURIN, Mme Martine BERANGER, Mme Nathalie HAMEAU, Mme Anne LE BIHAN, M. Guy PIVAIN, M. Fabien RIVIERE DA SILVA, Mme Catherine PITOU, M. Hakim AZZOUZ, M. Thierry BEAUSOLEIL, M. Quentin JAHIER, M. Cédric QUATORZE, M. Jocelyn LÂNGÈR, M. Philippe RINGUET, Formant la majorité des membres en exercice

Absente excusée et représentée :

Mme Leïla PAROU

Pouvoir :

Mme Leïla PAROU a donné pouvoir à M. Guy PIVAIN

Secrétaire de séance : M. Quentin JAHIER

N°2026/04-22-2 : DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENT(E)S

Monsieur le Président expose :

L'article L5211-10 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant (...) ».

Toutefois « l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéa, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif ».

En considération de ces dispositions, il est proposé la création de 5 postes de Vice-Président(e)s.

Le Comité Syndical,

Vu l'article L5211-10 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le nombre de Vice-Président(e)s à 5.

Fait et délibéré le 22 avril 2026, à Saint-Jean de Braye.

Pour ampliation certifiée conforme
Le Président du SIRCO,
M. Thierry BEAUSOLEIL

Le secrétaire de séance,
M. Quentin JAHIER

